

Aiacciu, u 14 d'aprile di u 2020

CARTULARE DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Lutte contre le Covid-19 : les mesures de protection mises en œuvre par la Collectivité de Corse

Matériel fourni par la Collectivité de Corse depuis le début de la crise

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19 et la progression de l'épidémie, le matériel essentiel de protection fait cruellement défaut, notamment pour les personnels soignants de nos territoires.

Dès le mois de février, la Collectivité de Corse s'est engagée pleinement dans la lutte contre le Covid-19. A travers son action et ses choix stratégiques, elle s'est imposée comme un acteur incontournable dans la construction de solutions propres à notre île.

Rapidement, les deux laboratoires de la Collectivité de Corse ont reçu l'agrément de l'Agence Régionale de Santé de Corse permettant de se procurer de l'éthanol, élément indispensable au protocole de fabrication du gel hydroalcoolique validé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La Collectivité de Corse a ainsi pu fabriquer son propre gel hydroalcoolique, grâce à un partenariat solidaire et concret entre différents acteurs économiques de l'île.

Pour cette production de haute importance, 2000 litres d'éthanol ont été offerts par les vignerons et certaines entreprises corses. Parmi les généreux donateurs figurent les domaines Damiani et Orsini, les usines St Georges avec le don de 3800 bouteilles de 33 cl et les usines Zilia avec 3000 bouteilles de 33 cl.

Depuis le 31 mars le suivi de l'opération est placé sous l'égide du pharmacien du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), dans un total respect de la sécurité sanitaire, et c'est ainsi 4500 litres de gel hydroalcoolique qui ont pu être distribués aux établissements sanitaires et sociaux, hôpitaux et EHPAD, services d'aide à domicile et secteurs particulièrement exposés à l'épidémie dans le cadre de leurs activités.

Par ailleurs, la Collectivité disposait d'un stock de matériel, notamment de masques, qui a pu être distribué dès le début de la crise. Toutes les structures qui accueillent des patients COVID ont été contactées et accompagnées.

Ainsi, la Collectivité de Corse a fourni aux établissements de santé 30 000 masques FFP2, 150 000 gants, ainsi que des blouses, des combinaisons, des sur-chaussures et des charlottes.

Dans le secteur de l'autonomie, 4 700 masques ont été distribués aux structures de service à domicile et aux assistants familiaux, ainsi que plus de 150 000 gants et 400 flacons de gels hydro-alcooliques.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, la Collectivité de Corse a fourni 5 000 masques, plus de 12 000 gants ainsi qu'une centaine de flacons de gels hydro-alcooliques.

Enfin, près de 2000 masques, 30 000 gants ainsi qu'une centaine de flacons de gels hydro-alcooliques ont été donnés au secteur associatif.

Commande de masques FFP2 et chirurgicaux par la Collectivité de Corse

Dans ce contexte de gestion de crise inédite, le Président du Conseil exécutif de Corse a pris l'initiative de réaliser une commande particulière de masques.

Bien que la compétence sanitaire relève de l'Etat, la Collectivité de Corse a elle-même effectué ces démarches afin de faire acheminer au plus vite ces matériels.

Dès le 2 mars, 150 000 masques FFP2 ont ainsi été commandés auprès de l'UGAP (l'Union des Groupements d'Achats Publics) mais cette commande a été annulée le 18 mars suite à la réquisition des masques FFP2 par l'Etat, en application des dispositions du décret n°2020-190 du 3 mars 2020 relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Dès le 20 mars, des contacts ont ainsi été engagés avec divers fournisseurs pour passer une nouvelle commande d'un million de masques FFP2 et un million de masques chirurgicaux, auprès d'un industriel corse implanté à Hong Kong.

La particularité du partenariat entre la CdC et la société Avanti réside dans le fait qu'elle soit réalisée à prix coûtant, dans le cadre d'une démarche s'inscrivant dans une logique de solidarité visant en priorité la protection et la santé des Corses.

Le marché concernant le million de masques FFP2 a été conclu au prix de 2 105 000 € TTC, soit 2,105 € TTC/masque, frais de transport et de douane inclus. Le marché concernant le million de masques chirurgicaux a été conclu au prix de 528 000 € TTC, soit 0,608 € TTC/masque, frais de transport et de douane inclus. La dépense totale d'élève donc à 2 713 000 € TTC.

Il convient de souligner que la Collectivité de Corse a demandé et obtenu une réponse positive de la direction des douanes pour l'admission en franchise des deux commandes. En conséquence, 26% de cette dépense, soit 705 380 €, seront récupérés par la Collectivité de Corse et pourront être réinvesties selon les besoins.

Cette commande, répartie sur plusieurs vols à destination de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle a été en partie acheminée en Corse par un transporteur routier spécialisé dans la livraison de matériel médical, puis par bateau jusqu'à Aiacciu, avant d'être redistribuée à travers tous les territoires de Corse.

Ce mardi 14 avril, une première livraison de 600 000 masques chirurgicaux et 100 000 masques FFP2 est arrivée sur le port d'Aiacciu. Afin de procéder à une désinfection des cartons par les agents de la Collectivité de Corse, la cargaison a été conduite en premier lieu en direction de la CALDANICCIA, dans les locaux du parc de la voirie.

Une distribution a eu lieu dans plusieurs établissements de la région ajaccienne, et notamment le centre hospitalier d'Aiacciu, puis au sein de l'EHPAD de Tattone et du Centre Covid Hôpital de Corti, en présence du Président du Conseil exécutif.

La livraison reçue ce jour va être répartie sur l'ensemble du territoire de l'île avec, dès demain, des livraisons dans les territoires suivants : la Balagne, le Centre Corse, la région bastiaise, la région ajaccienne ainsi que le Valincu.

Une seconde livraison de 400 000 masques chirurgicaux et 200 000 masques FFP2 supplémentaires est prévue jeudi 16 avril. Les 700 000 masques FFP2 restants seront livrés sous quinzaine.

Distribution des masques – Mardi 14 avril 2020

Etablissements sanitaires et sociaux Aiacciu

	TOTAL des masques distribués
EHPAD Olivier Bleu	4 500
Service d'aide à domicile ADMR	12600
Protection de l'Enfance FALEP (foyer + Service de prévention)	3 000
Hôpital de la Miséricorde	12 000

Etablissements sanitaires et sociaux Corti

	TOTAL des masques distribués
EHPAD TATTONE	3 000
EHPAD U Serenu	4 500
Equipe des soins primaires du Niolu	500
CMA COVID Hôpital	2500

La stratégie de distribution de la commande de la Collectivité de Corse a pour objectif de couvrir l'intégralité des besoins de notre île en masques.

Cette commande, distribuée dans toute la Corse, sera destinée en premier lieu aux personnels soignants et à toutes les personnes confrontées au virus dans les hôpitaux, cabinets médicaux et autres services publics et privés ; mais également aux associations de lutte contre la précarité et à l'ensemble des personnes qui pourraient être exposées au virus.

La Collectivité de Corse va également se rapprocher des communes et intercommunalités pour évaluer les besoins et envisager les modalités de distribution de masques à la population.

Depuis le début de cette crise sanitaire, la Collectivité de Corse se mobilise pleinement dans tous les domaines, qu'ils soient sanitaire, économique et social à travers son plan d'urgence et de sauvegarde contre le Covid-19.

Le Conseil exécutif de Corse rappelle toutefois l'importance du respect du confinement pour les semaines à venir. Par ailleurs, un travail stratégique en concertation avec les différents services dédiés, est dès à présent mené pour préparer la phase de sortie de crise.

Remerciements

Comme toujours lors de moments difficiles, les Corses ont fait preuve d'une grande solidarité et d'un courage sans faille.

Le Conseil exécutif de Corse tient à remercier particulièrement tous les partenaires et acteurs de la société civile qui ont permis la commande et livraison de ces masques :

M. Jean Pascal Fix et la société Avanti, qui sont intervenus à titre gracieux.

M. Pascal Trojani et la Corsica Linea, qui ont offert le transport maritime de la cargaison.
La compagnie Air Corsica.

La compagnie Air France, et notamment M. Jean Casta, ancien cadre de la compagnie et ancien Maire de Pietralba, et Mme Meriem Touisi, Directrice des affaires territoriales d'Air France.

M. Franck Robine, Préfet de Corse et M. Delarue, qui ont permis d'accélérer les formalités de dédouanement.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souhaite également saluer le travail et l'implication des personnels de la Collectivité de Corse mobilisés sur ces opérations, et notamment les services de la Directrice Générale Adjointe en charge de la santé et du social, Mme Simoni-Fazi, du Directeur Général Adjoint en charge du patrimoine, des moyens et de la commande publique, M. Pinelli, ainsi que de la Direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole.